

## Communication N° 09 - 2014 au Conseil communal

Séance du 30 avril 2014

### **Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully Point de situation sur le préavis N° 05-2010**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En mai 2010, le Conseil communal a approuvé un crédit d'un montant de CHF 2'795'000.00 pour permettre le lancement d'une première phase d'études des mesures du projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM), du Schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL) et de différents projets d'aménagement touchant le centre-ville de Pully.

Les montants d'étude figurant au préavis lors de son approbation par le Conseil communal avaient été évalués selon le niveau d'information et de connaissance des études et projets de 2010. Entre-temps, des changements sont intervenus, certains projets prévus initialement ayant été repoussés, remplacés ou abandonnés. C'est le cas, par exemple, du ch. de Rennier dont le réaménagement a été repoussé à l'horizon 2019 ou des études du SDEL concernant le stationnement et les rives du lac également reportées.

En conséquence, certains montants réservés et non dépensés dans le préavis ont été réaffectés à de nouveaux projets en lien avec le développement du centre-ville (réaménagement de la rue de la Poste, développements du secteur de la Clergère, concept de circulation) ou aux études des mesures du PALM de 2<sup>e</sup> génération (bd de la Forêt) avec le souci constant de correspondre au plus près à leur affectation d'origine.

Par le biais de la présente communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal sur la situation du préavis N° 05-2010.

A ce jour, le préavis N° 05-2010 a permis de mener à bien des études importantes parmi lesquelles :

- l'étude-test pour le développement du secteur de la Clergère et le Masterplan pour le centre de Pully ainsi que le concept des circulations à l'échelle du centre-ville. Ces études stratégiques à l'échelle du centre-ville de Pully constituent un préalable indispensable aux études sectorielles en cours et à venir (projets d'espace public et plan d'affectation) en offrant une vision cohérente et coordonnée à long terme du développement ;
- l'étude de l'avant-projet de la première étape de l'axe fort de transport public urbain (ci-après AFTPU) entre Lutry et Pully-Damataire (mesure inscrite au PALM) ;
- l'étude de l'avant-projet du réaménagement du bd de la Forêt et du giratoire de Val-Vert. Cette mesure inscrite au PALM de 2<sup>e</sup> génération remplace le réaménagement du ch. de Rennier reporté et dont le financement des études était initialement prévu par le biais du préavis N° 05-2010 ;
- les études trafic et stationnement préalables au projet de requalification de la rue de la Poste ;
- les études pour la réalisation de 4 abris vélo (mesures inscrites au PALM et réalisées en 2013).

Le crédit accordé par le Conseil communal a également permis la participation aux études stratégiques menées à l'échelle du PALM et du SDEL et pour lesquelles une participation de la Ville était demandée :

- l'étude stratégique d'implantation des tours du PALM ;
- les études du chantier N° 6 du SDEL : Corsy - La Conversion ;
- l'étude de jalonnement des itinéraires cyclables du PALM.

Au 1<sup>er</sup> avril 2014, les montants engagés et facturés sur le préavis N° 05-2010 s'élèvent à CHF 1'078'365.00. Le solde encore disponible permettra de lancer plusieurs études essentielles pour le développement du cœur de Pully :

- une étude stratégique pour le stationnement au centre-ville de Pully ;
- une étude de l'aménagement des espaces publics autour de la Gare (giratoire et pl. de la Gare, pl. Neuve). Ces développements sont étroitement liés au plan de quartier « Tirage-Gare » en cours d'élaboration ;
- une étude du réaménagement de l'av. de Lavaux et de la pl. de la Clergère (2<sup>e</sup> étape de l'AFTPU). Le périmètre de la 1<sup>re</sup> étape de l'AFTPU a été révisé en cours d'étude et le tronçon situé entre le carrefour de la Damataire et le giratoire de Samson Reymondin intégré en 2<sup>e</sup> étape (2015-2018). Les montants d'étude ne seront donc pas complètement épuisés et permettront le lancement des études de la 2<sup>e</sup> étape ;
- une étude stratégique pour la préservation du paysage à l'échelle du SDEL. Cette étude complétera le rapport « mobilité et urbanisme » déjà réalisé en partenariat avec les communes du SDEL.

Le préavis N° 05-2010 « Pully 2010 - Développement de la Ville de Pully » a donné les moyens à la Municipalité d'enclencher une véritable dynamique de projet capable de répondre aux défis qui l'attendent. Dans l'immédiat, il a donné l'occasion à la Ville d'assumer pleinement son rôle de centre principal de l'Est lausannois et rattraper une partie du retard par rapport aux autres villes centres de l'agglomération lausannoise.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
G. Reichen



Le secrétaire  
Ph. Steiner

The seal of the Municipality of Pully is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE PULLY' at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms with a shield, a crown on top, and a banner below with the words 'LIBERTE' and 'PATRIE'.

Pully, le 30 avril 2014